

A Saint-Girons, le 24 Avril 2023.



Syndicat CGT
Centre Hospitalier Ariège Couserans
BP 60111, 09201 Saint-Girons

à

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de Foix
14 Boulevard du Sud, BP 50078
09008 FOIX CEDEX

Objet : Signalements : Mise en danger de la vie d'autrui / Inaction des Pouvoirs Publics en matière de Santé et de Sécurité.

Monsieur le Procureur de la République,

Suite aux nombreuses alertes faites depuis maintenant quelques années par le Syndicat CGT du Centre Hospitalier Ariège Couserans, nous venons désormais par la présente vous adresser ce signalement pour mise en danger de la vie d'autrui par défaut des moyens ainsi que pour Inaction des Pouvoirs Publics en matière de Santé et de Sécurité.

Nous avons alerté à plusieurs reprises les Directions successives du Centre Hospitalier Ariège Couserans quant à la mise en danger de la population et de ses agents tant par courrier qu'en utilisant les différents moyens institutionnels (fiche de Signalement d'Evènements Indésirables, Déclarations de Danger Grave et Imminent...) et au travers des différentes Instances Représentatives du Personnel depuis maintenant plus de trois ans. Il en est de même pour l'ensemble de nos tutelles (Agence Régionale de Santé et Préfecture) et nos élus, tant locaux que départementaux et régionaux.

Depuis 2021, nous avons alerté par courrier et rencontré Préfet de l'Ariège, ARS 09, ARS Occitanie, Maires, Députés, Sénateur, Conseil Départemental et Régional... par rapport à la situation critique du CHAC, les tensions en personnels, la fermeture de lits et d'activités mettant en péril la population du Couserans et de tout le département concernant la Psychiatrie.

En effet, la fermeture des Urgences il y a maintenant 2 ans, fin Novembre 2021, et le mode de prise en charge dégradé qui en découle depuis avec un accueil limité et un seul urgentiste assurant le SMUR régulièrement plusieurs jours par mois, la fermeture de l'accueil de la maternité et donc l'absence de possibilité d'accouchements à 2 reprises les 12, 13 et 26 Juin dernier, la fermeture de dizaines de lits d'hospitalisation (de manière non exhaustive sur plusieurs mois voire années : 1/3 des lits de Médecine, la totalité du Court Séjour Gériatrique, 1/3 des lits de Soins Intensifs Respiratoires, 1/4 des lits du Centre de Réadaptation Neurologique, des lits de Soins de Suite et de Réadaptation de façon ponctuelle et répétées, absence de Véhicule Léger Médicalisé sur la moitié d'un département pendant près d'un mois l'été dernier, toujours pas remplacé...) et aujourd'hui d'Admissions en Psychiatrie (la moitié des lits d'hospitalisation d'un secteur entier de Psychiatrie) avec toutes ces conséquences sur la prise en charge extra-hospitalière, sont majorées par la mise en œuvre de la Loi Rist et le manque criant de médecins, notamment Psychiatres.

La radiologie et les lignes d'anesthésie dont dépendent toutes les prises en charges chirurgicales et obstétricales sont elles aussi plus que jamais menacées et incertaines d'un jour à l'autre.

Au-delà du simple accueil des patients du territoire et de la diminution drastique d'une offre de soin essentielle, c'est aussi tout le maillage et la chaîne de prise en charge des secours qui est mise à mal. Les temps d'intervention des secours sont considérablement allongés du fait des trajets vers le CHIVA ou le CHU de Toulouse, laissant tout un territoire à l'abandon, sans solution d'intervention d'urgence d'assistance à personne en danger pendant plusieurs heures durant.

Les conditions de travail des personnels qui perdurent depuis des années (manque d'effectifs, heures supplémentaires dérégulées et illégales, organisation du temps de travail illégale, absence de Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels depuis 2012, absence ou marginalisation des Instances Représentatives du Personnel...) mettent elles aussi ces derniers en grand danger.

Et tout cela par manque de personnel, qu'il soit médical, avec près de la moitié des effectifs manquants, (urgentistes, anesthésistes, pédiatres, chirurgiens, psychiatres, radiologues,...) ou qu'il soit paramédical, avec un manque de 10% des effectifs infirmiers et aides-soignants auquel s'ajoute l'absentéisme en lien avec l'épuisement professionnel du fait des conditions de travail très dégradées à la sortie de la crise sanitaire du Covid-19, sans oublier le management, critiqué et critiquable, délétère et maltraitant de notre institution.

Aucune prise en charge par la médecine de ville possible, du fait des départs en retraite de généralistes n'étant pas remplacés, ainsi que de l'absence de couverture de spécialistes sur le département, et donc une incapacité à accueillir de nouveaux patients. Sans non plus, contrairement aux grandes villes, de couverture de garde, nocturne, ou autre « voltigeurs » ou « SOS Médecins ».

A cela s'ajoutent les difficultés matérielles avec l'impossibilité de tout investissement alors que les bâtiments sont à l'abandon, sans isolation, prennent l'eau... La chaussée est défoncée avec un éclairage vétuste et défaillant. Le réseau d'eau est sur le point de craquer. Il peut faire moins de dix degrés en salle de réveil ou dans d'autres services tellement le système de chauffage est vétuste. Le taux de vétusté des matériels dépasse 90 %...

La période estivale s'annonce pire que l'année précédente, sur un territoire où la population est multipliée par 4 ou 5 avec un tourisme de plein air et de montagne et tous les dangers qui en découlent.

Aucune réponse à ce jour n'a permis d'améliorer les conditions d'accès aux soins du territoire du Couserans ou de l'Ariège concernant les soins psychiques.

Les dernières rencontres avec nos administrateurs nous laissent à penser que nous ne sommes pas si alarmistes, et laissent craindre à court ou moyen terme une fermeture des activités, redéployées sur les GHT alentours, éloignées et sans aucun accès en transport en commun, entraînant de fait une perte de chance pour la population du Couserans et de l'Ariège, dont certains habitants seraient, à terme, à plusieurs heures de route. Et encore faut-il qu'il y ait une équipe ou un véhicule de secours.

La Loi dispose : *« il y a délit en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la Loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il dispose. Les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la Loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui expose autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne peuvent ignorer »*. La responsabilité pénale pour infraction non intentionnelle mettant en jeu la vie d'autrui va sanctionner le comportement imprudent ou négligeant de son auteur. Il s'agit là en fait, d'une infraction de prévention.

L'objectif de la Loi étant de protéger toute personne et de prévenir les blessures et homicides involontaires. Le Code Pénal sanctionne alors une personne si elle a exposé une autre à un risque immédiat de mort ou de blessure, sans que ce risque soit, fort heureusement, réalisé.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous portons à votre connaissance, Monsieur le Procureur de la République, que par ces décisions de fermetures de lits et d'activités depuis de nombreuses années les Pouvoirs Publics, de par leur inaction, mettent en danger la santé et la sécurité de la population de l'Ariège et des agents du CHAC.

Nous insistons et estimons que l'Etat, au travers des Tutelles et des Directions, est responsable de l'ensemble des points énoncés ci-dessus en terme d'absence ou de retard de prise en charge avec conséquences sur la vie d'autrui, défaut de surveillance des patients et augmentation des risques psycho-sociaux du personnel hospitalier au travers de tous les exemples et indicateurs, non exhaustifs sur plusieurs mois, nous ayant contraint à vous alerter.

Nous constatons donc la carence fautive qui engage la responsabilité de l'Etat, là où il connaît une obligation de résultat. Ce dernier étant singulièrement défaillant dans sa mission et dans l'existence d'un droit individuel à la Santé et à la Sécurité de tout citoyen en tout point du territoire dont il se doit d'être le garant et le protecteur.

Nous vous serions très obligés de nous tenir informés de la suite que vous donnerez à ce signalement et nous tenons à votre entière disposition pour tout élément ou renseignement complémentaire que vous jugeriez nécessaire à la compréhension de ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Syndicat CGT du Centre Hospitalier Ariège Couserans,
Monsieur COUGOUREUX Yannick.
Tél : 06.83.21.29.08 / Mail : yannamar@orange.fr